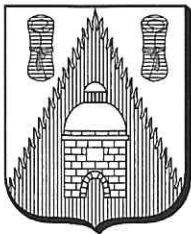


MAIRIE DE



PERRIGNY

Perrigny, le

ARRÊTÉ N° POLICE 2022/101
Portant permission de stationnement d'un échafaudage
8 Grande Rue

☆☆☆☆

Le Maire de la Commune de PERRIGNY,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2213-1 à L.2213-4,

Vu la demande du 24 août 2022 émise par Madame LEMASCON Pascale pour le stationnement d'un échafaudage devant son domicile au 8 Grande Rue,

Considérant que Madame LEMASCON Pascale démarre ses travaux de réfection de toiture suite à l'accord tacite du 25 juin 2022 de sa déclaration préalable n°089295220012 déposée en mairie le 25 mai 2022, et qu'il est nécessaire d'installer un échafaudage pour réaliser ces travaux,

Que pendant la durée du chantier, et afin de permettre son déroulement dans de bonnes conditions de sécurité, la circulation sur cette voie sera éventuellement perturbée en raison de cet échafaudage,

ARRÊTE

ARTICLE 1- : A compter du 5 septembre 2022 et pendant toute la durée des travaux qui ne devra pas dépasser le 5 novembre 2022, la circulation des véhicules sera éventuellement perturbée sur une partie de la chaussée qui se trouvera rétrécie. Le stationnement sera interdit aux abords du chantier.

ARTICLE 2- Toutes précautions seront prises pour éviter les accidents. Dans la mesure du possible, l'échafaudage sera stationné à cheval sur les places de stationnement à proximité ou à défaut il sera positionné au maximum sur le trottoir.

ARTICLE 3- : Les panneaux de signalisation et de circulation seront mis en place sous la responsabilité et par les soins de Monsieur FROMION Eddy, artisan en charge des travaux.

ARTICLE 4- Toute contravention au présent arrêté sera constatée par procès-verbal.

ARTICLE 5 La secrétaire générale de la mairie et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'AUXERRE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PERRIGNY, le 25 août 2022

Le Maire,

Emmanuel CHANUT.

